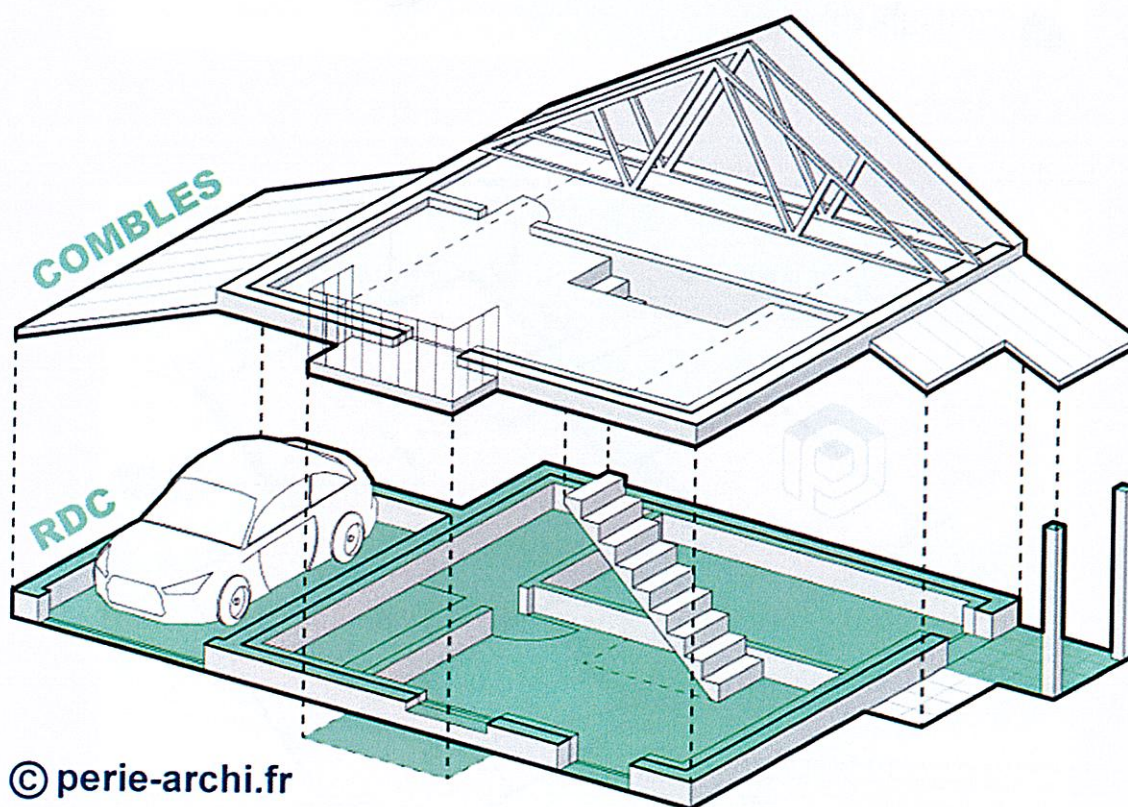


L'**emprise au sol** est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

- Les **annexes** (abris de jardin, carport ou piscine) constituent de l'emprise au sol.
- Les **ornements** (ex. reliefs sur façade) et les **marquises** sont exclus.
- Les **avancées de toiture** dans le vide (non soutenues par des poteaux ou moulures/ornements) sont exclues.
- Une **aire de stationnement** extérieure non couverte ou une **terrasse** au même niveau que le terrain naturel sans fondations profondes sont également exclus.

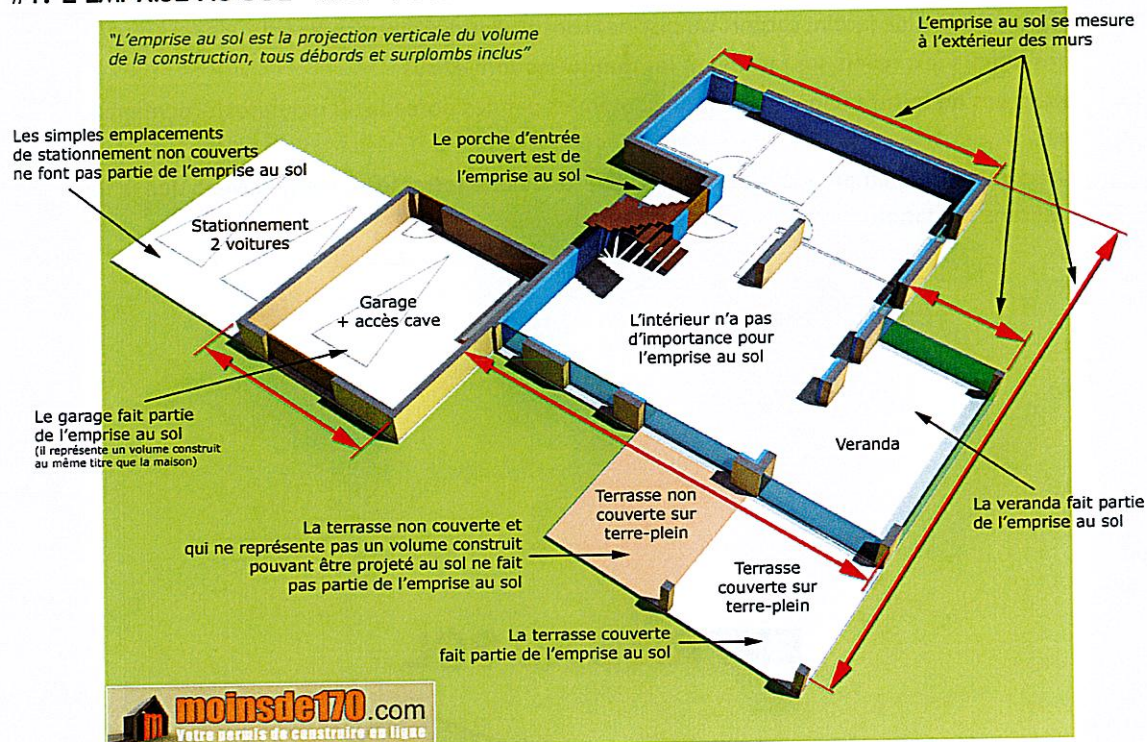
Exemple :

EMPRISE AU SOL



© perie-archi.fr

#1. L'EMPRISE AU SOL - RDC / Détails



#1. L'EMPRISE AU SOL - RDC / Finale

